

## Communiqué UDUPC-ADURN – 19/05/2022

### Les associations UDUPC et ADURN demandent une réduction de 50% pour les abonnés qui utiliseront les lignes normandes durant l'été 2022



Depuis plusieurs mois, nous avons été informés que des travaux d'envergure allaient avoir lieu du côté de Mantes la Jolie, liés à Eole. Ces travaux prévus depuis plusieurs mois vont avoir un impact important sur les conditions de transports des usagers normands : allongement de temps de parcours entre 30mn et 1h sur certains trajets, détournement via le groupe 6 (Conflans), modifications d'horaires, suppressions de certains trains, trains omnibus qui marqueront des arrêts supplémentaires, risques accrus de retards liés à la congestion sur le Groupe 6 ....

#### Manque de concertation et d'information en amont

Toutes ces contraintes sont connues depuis plusieurs mois par la direction SNCF et la communication a cependant été tardive malgré nos demandes répétées depuis le début de l'année 2022 pour qu'elle soit faite plus en amont. En effet, il aurait été judicieux de communiquer plus tôt afin que les usagers puissent un minimum s'organiser en prévision de ces travaux.

Cependant, comme trop souvent, il nous a été répondu que la communication serait faite et surtout qu'une concertation serait faite avec nos associations au préalable concernant notamment les modalités que nous abordons ici ( horaires, suppressions de trains, abonnements etc....)

Nous avons malheureusement été mis de nouveau devant le fait accompli fin Avril 2022, sans concertation au préalable comme il avait été convenu. Il s'avère que certains trains seront finalement au plan de transport, qui n'étaient pas au départ prévus dans la grille initiale. Nous avons demandé un récapitulatif complet afin de pouvoir informer au mieux les usagers sur les trains qui circuleront du 11 juillet au 15 aout. A ce jour, toujours aucune fiche horaires pour cet été n'a été publiée !

De plus nous avons découvert fortuitement que la durée des travaux avait été rallongée d'une semaine. Le planning initial nous annonçait un début des travaux au 14 juillet et non au 11 ! Aucune information ni concertation à ce niveau avec nos associations.

## Problématique de la suspension des abonnements

Par ailleurs, nous avons soulevés le problème de la suspension d'abonnement qui reste une problématique importante. Les travaux ayant lieu du 11 juillet au 15 août, il sera impossible pour les usagers abonnés qui le souhaitent de suspendre leur abonnement en juillet ou en août puisque les dates possibles de suspension vont du 1er au 30 du mois. Aussi, il est impossible de suspendre sur un mois glissant par exemple, le temps des travaux. Pour les usagers qui auraient souhaités utiliser un autre mode de transport sur cette période ou poses des congés, il ne sera donc pas possible de suspendre son abonnement.

Les abonnements hebdomadaires ayant disparu depuis maintenant plusieurs années, il est impossible de suspendre un mois en couplant éventuellement avec la prise d'un abonnement hebdomadaire. On nous incite à utiliser le flexipass, offre commerciale régionale qui n'a jamais réellement trouvé son public d'une part et d'autre part qui n'est pas adaptée aux usagers réguliers (20 voyages à utiliser sur un mois sinon voyages perdus, tarif peu attractif, complexité à jongler avec plusieurs abonnements....)

## Problématique de la garantie Voyageur

Egalement le problème de la garantie Voyageur se pose : en effet les horaires des trains durant cette période étant modifiés, les temps de parcours allongés considérablement, comment va être calculée la garantie voyageur en cas de retard de plus de 30mn ? Sur quelle base horaire initiale va être calculée les retards éventuels ? Nous souhaitons donc des éclaircissements sur cette problématique.

Au vu de cette situation qui impacte fortement nos conditions de transport, de l'impossibilité de suspendre nos abonnements, de l'allongement des temps de parcours très conséquents, de la suppression de certains trains, de la dégradation de nos conditions de transport pendant plus d'un mois, en plus de la situation que nous subissons depuis plusieurs, **nous demandons un geste commercial de 50% pour les abonnements actifs sur les mois de juillet et août 2022. Ce geste commercial doit être appliqué directement lors des prélèvements bancaires et non via un remboursement a posteriori.**

Nous sommes certains que la région Normandie et la SNCF sauront prendre en compte nos demandes et attentes plus que légitimes.

**Pierre DUMONT**  
Président UDUPC



UDUPC  
6 rue Saint Pierre et Miquelon, 14123 Ifs  
[contact@udupc.fr](mailto:contact@udupc.fr)



**Karine COURTEAUD**  
Présidente ADURN



ADURN  
3 Rue Auguste Borgnet, 76130 Mont Saint Aignan  
[assorailnormand@gmail.com](mailto:assorailnormand@gmail.com)

